PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 2 NOVEMBRE 2026, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2026

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
   - 5.1 Nomination d'un maire suppléant
   - 5.2 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
   - 5.3 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2026
   - 5.4 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2026 et des prévisions au 31 décembre 2026
   - 5.5 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog
   - 5.6 Octroi de subventions 2026
   - 5.7 Octroi d'une aide financière exceptionnelle au Marché public d'Eastman
   - 5.8 Autorisation – avis d'assujettissement au droit de préemption d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Eastman
   - 5.9 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2026-11 concernant le remboursement des dépenses engagées par les membres du conseil et les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
   - 6.1 Signature d'une entente d'occupation de local avec Le Repère

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
   Aucun point

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
   - 8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 3 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre
   - 8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du ponceau Feuillade
   - 8.3 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin des Normand

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
   Aucun point

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
    - 10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2026
    - 10.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
    - 10.3 Reprise du processus d'adoption du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (Code d'urbanisme)
    - 10.4 Demande de prolongation de délai d'adoption du nouveau plan d'urbanisme et du nouveau code de l'urbanisme

11. VARIA
    - 11.1 Motion de félicitations à Direction : Santé !

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

POUR ADOPTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire suppléant Charles Simard, ainsi que la conseillère Heidi Fortin et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par le maire suppléant Charles Simard et à partir du point 5.1 par le maire suppléant Yves Boileau. Assiste à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution 2026-11-223

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2026 avec la correction de la numérotation des points 9 et 10 qui était erronée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2026

Résolution 2026-11-224

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 30 septembre et le 23 octobre 2026.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Résolution 2026-11-225

5.1 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Serge Meunier

POUR ADOPTION

DE nommer M. Yves Boileau comme maire suppléant de la Municipalité d'Eastman et ce, à compter d'aujourd'hui, 2 novembre 2026;

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire ou le maire suppléant, M. Yves Boileau et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Lise Coupal, à agir à titre de signataires des comptes de la Municipalité, à partir du 2 novembre 2026;

ET QUE deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

À partir de ce point, M. Yves Boileau préside la séance.

5.2 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire suppléant confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.3 Dépôt de la liste des déboursés au 31 octobre 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1er au 31 octobre 2026 pour un montant totalisant 1 410 616,58 $ comprenant notamment un montant de 352 305 $ pour les services de la SQ, et un montant de 620 791 $ pour la mise à niveau des chemins du Vertendre. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.*

5.4 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2026 et des prévisions au 31 décembre 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2026 et des prévisions au 31 décembre 2026 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec.*

Ce document permet de comparer d'une part les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent et d'autre part les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant.

5.5 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog

M. Charles Simard, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog, fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

Résolution 2026-11-226

5.6 Octroi de subventions 2026

ATTENDU les demandes de subventions déposées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

DE verser un montant de 250 $ au Circuit des Arts Memphrémagog;

DE verser un montant de 250 $ à Opération Nez rouge;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-11-227

POUR ADOPTION

5.7 Octroi d'une aide financière exceptionnelle au Marché public d'Eastman

A**TTENDU QUE** le Marché public d'Eastman contribue au dynamisme économique, social et touristique de la Municipalité en offrant un lieu de rencontre favorisant la mise en valeur des producteurs, artisans et entreprises agroalimentaires de la région;

ATTENDU les efforts importants déployés par l'organisme au cours des dernières années afin de développer ses activités, d'accroître la participation des exposants et d'améliorer l'expérience offerte aux visiteurs;

ATTENDU les difficultés financières rencontrées par l'organisme en 2026, notamment en raison de résultats inférieurs aux prévisions dans le cadre de ses démarches de financement et de levée de fonds;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de soutenir les organismes qui contribuent à la vitalité de la communauté;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'octroyer au Marché public d'Eastman une aide financière ponctuelle et exceptionnelle de 3 000 $;

DE devancer au mois de janvier 2027 le versement de la contribution annuelle prévue dans le cadre de la convention de partenariat;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-11-228

5.8 Autorisation – avis d'assujettissement au droit de préemption d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité d'Eastman

ATTENDU QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1)* encadrent désormais l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permet à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permet notamment à la Municipalité de réaliser différents projets au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le *Règlement no 2023-05 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis;*

ATTENDU QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'autoriser l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard du lot 4 380 432, et ce, à des fins d'habitation, ou d'infrastructure publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.9 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2026-11 concernant le remboursement des dépenses engagées par les membres du conseil et les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions

POUR ADOPTION

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Meunier à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, le Règlement 2026-11 concernant le remboursement des dépenses engagées par les membres du conseil et les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le règlement vise à établir un tarif applicable aux élus et aux employés municipaux pour le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

Résolution 2026-11-229

6.1 Signature d'une entente d'occupation de local avec Le Repère

ATTENDU QUE l'organisme, Le Repère a contacté la Municipalité pour lui faire part de sa mission : soit d'offrir un lieu de rencontre convivial et intergénérationnel où les citoyens peuvent participer à des activités, développer des projets, partager leurs connaissances, obtenir de l'information sur les ressources disponibles ou simplement briser l'isolement;

ATTENDU QUE Le Repère souhaite exploiter un local sur le territoire de la Municipalité d'Eastman afin de mettre en œuvre sa mission, notamment en offrant un espace adapté aux adolescents et à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'apport de ce projet au dynamisme communautaire et au bien-être de la population;

ATTENDU QUE le local situé au Chalet des Sports (le plus près du stationnement) n'est pas utilisé à son plein potentiel et qu'il pourrait bien servir les besoins du Repère.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente d'occupation de local à intervenir avec Le Repère, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

POUR ADOPTION

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution 2026-11-230

8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 3 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre

ATTENDU la recommandation de paiement de EXP du décompte progressif no 3 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 3 (libération de la retenue de 5% et retenue spéciale) des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre, auprès de E.W. Excavation, au montant 74 804,86 $ incluant la libération du 5 %, le remboursement d'une retenue spéciale afin de corriger le montant de la demande de paiement 2, ainsi que les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-11-231

8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du ponceau Feuillade

ATTENDU la recommandation de paiement de St-George Structures et Civil du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du ponceau Feuillade

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du ponceau Feuillade auprès de Excavation St-Pierre et Tremblay inc, au montant 4 385,05 $ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-11-232

8.3 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin des Normand

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation du chemin des Normand s'inscrivent au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2028;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée conformément au Règlement no 2026-04 sur la gestion contractuelle afin d'octroyer un mandat pour procéder à une étude géotechnique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin des Normand au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Environnement LCL, pour un montant de 14 270 $ plus les taxes applicables;

ET DE prévoir un montant additionnel de 1 470 $ pour la réalisation de sept (7) analyses chimiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en octobre 2026

Le conseil prend acte.

Résolution 2026-11-233

10.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 14 octobre 2026;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

POUR ADOPTION

D'accepter les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La rénovation du bâtiment principal sur le lot 2 239 974, 6 rue des Jacinthes;
- L'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 4 379 951, 229 rue du Pré;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 2 236 035, chemin George-Bonnallie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-11-234

10.3 Reprise ultérieure du processus d'adoption du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (Code d'urbanisme)

ATTENDU QUE la Municipalité a amorcé le processus de refonte de son plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme (Code d'urbanisme);

ATTENDU QUE de nombreux commentaires, observations et recommandations ont été reçus de la part des citoyens dans le cadre de la démarche de consultation et de participation publique;

ATTENDU QUE ces contributions constituent un apport important à la réflexion entourant la planification et l'aménagement du territoire municipal;

ATTENDU QUE les vérifications effectuées par la Municipalité ont permis de préciser certaines étapes particulières prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à l'adoption du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est souhaitable de poursuivre le processus dans le plein respect des exigences légales applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également intégrer à sa réflexion les récentes modifications apportées au schéma d'aménagement de la MRC, notamment l'élargissement du périmètre d'urbanisation, lesquelles ont une incidence sur la planification du territoire municipal;

ATTENDU QUE ces éléments justifient la reprise du processus d'adoption afin de permettre une analyse approfondie des commentaires reçus et la prise en compte de l'évolution du cadre régional d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE mettre fin au présent processus d'adoption du plan d'urbanisme ainsi que des règlements d'urbanisme (Code d'urbanisme) qui en découlent depuis les avis de motion de la séance du 5 octobre 2026.

DE maintenir au dossier l'ensemble des commentaires, observations et recommandations reçus dans le cadre de la démarche réalisée jusqu'à maintenant afin qu'ils soient considérés dans une reprise ultérieure des travaux;

ET DE poursuivre la refonte des outils de planification et de réglementation d'urbanisme en tenant compte des récentes modifications au cadre régional d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-11-235

10.4 Demande de prolongation de délai d'adoption du nouveau plan d'urbanisme et du nouveau code de l'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité travaille actuellement à la refonte de son Plan d'urbanisme;
ATTENDU QUE la Municipalité travaille également à la refonte complète de ses principaux règlements d'urbanisme, lesquels seront regroupés en un seul document nommé « Code de l'urbanisme »;

POUR ADOPTION

ATTENDU QUE le nouveau Code de l'urbanisme regroupe les règlements de zonage, de lotissement, de construction ainsi que le règlement sur les permis et certificats en un seul document;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* prévoit que les municipalités locales ont un délai de 2 ans pour adopter leurs règlements ainsi que leur Plan d'urbanisme afin que ceux-ci soient en conformité et en concordance au SADD révisé de la MRC;

ATTENDU QUE le SADD révisé de la MRC Memphrémagog est entré en vigueur le 11 avril 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité ne sera pas en mesure de procéder à l'adoption de son nouveau Plan d'urbanisme et de son nouveau Code d'urbanisme dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un délai supplémentaire afin de pouvoir terminer ses révisions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE demander à monsieur le ministre des Affaires municipales d'octroyer à la Municipalité d'Eastman un délai supplémentaire de 12 mois pour l'adoption de son nouveau Plan d'urbanisme et de son nouveau Code d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

Résolution 2026-11-236

11.1 Motion de félicitations à Direction : Santé !

ATTENDU la tenue de l'événement Direction : Santé à Eastman le 23 et 24 octobre dernier, lequel a permis de rassembler de nombreux organismes, partenaires, professionnels et bénévoles autour de la promotion des saines habitudes de vie, de la prévention et du mieux-être de la population;

ATTENDU l'implication remarquable des organismes communautaires ayant contribué au succès de cette initiative, notamment par l'organisation d'activités éducatives, sportives et de sensibilisation;

ATTENDU QUE cette mobilisation témoigne d'une vitalité communautaire exceptionnelle et d'un fort esprit de collaboration au sein du milieu;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

DE féliciter sincèrement le comité organisateur de Direction : Santé, l'ensemble des organismes et partenaires participants, notamment l'école du Val-de-Grâce, Club La Missisquoise, le Frigo communautaire d'Eastman, Longévitalité, la Coop Santé Eastman, le SPA Eastman, Judo Magog, les Marchés Tradition, Alexandrine Massé-Bombardier ainsi que Marie-Noëlle Fontaine pour leur engagement, leur collaboration et leur contribution au succès de cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Yves Boileau mentionne que Direction Santé! était un succès.

Mme Heidi Fortin félicite les employés municipaux et les citoyens qui ont mis la main à la pâte pour l'organisation de l'Halloween au Village des Bizarreries d'Eastman

Mme Heidi Fortin rappelle que le 7 novembre, il y aura le festival Slam Rap et Poésie au Complexe St-Édouard dès 19h30. Elle mentionne également qu'Un livre Un village aura une formule conférence sur l'Éthique et l'I.A., le 22 novembre prochain au

POUR ADOPTION

Complexe St-Édouard. Enfin, elle mentionne que ce vendredi, 6 novembre, à 18h, il y aura un Souper Tissé Serré sous le thème Festival caraïbéen.

M. Yves Boileau mentionne que le samedi 7 novembre, il y aura une soirée Vin et Fromage, au Club La Missisquoise

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Alain Charron : Il mentionne qu'il est un nouveau résident et il tient remercier la Municipalité d'Eastman pour l'accueil. Il félicite la Municipalité pour les travaux de mise aux normes des chemins. Il félicite également Direction : Santé! et l'Halloween. Il est content d'avoir déménagé à Eastman. Il mentionne que le chemin George-Bonnallie est dangereux pour les cyclistes et que la Municipalité doit trouver un moyen de connecter activement le Vertendre à la piste cyclable. Le PIIA n'est pas facile pour les nouveaux résidents;
- Mme Nathalie Levesque : Elle tient à remercier le conseil municipal, au nom du Marché public d'Eastman, pour leur soutien financier octroyé lors de cette séance;
- M. Sylvain Rheau : Il tient à remercier le conseil de mettre sur pause la refonte des règlements d'urbanisme. Concernant l'agrandissement du périmètre urbain de la Municipalité par la MRC, il questionne les délais;
- M. Claude Desautels : Concernant le dynamitage dans le secteur du camping de la Mine-de-cuivre, il mentionne qu'il y aurait une activité d'extraction du minerai, selon lui, sur Google Earth;
- M. Alain Paquette : Il affirme que le dynamitage sur le site de la Quincaillerie Eastman est fait de façon plus ou moins intègre. Il s'inquiète de l'habitat des chauves-souris dans l'ancienne mine de cuivre;
- M. Pierre Boutin : Il demande si les travaux prévus sur le chemin du Théâtre seront réalisés en 2026 ou en 2027;
- M. Perre Deserre : Il souhaite inviter les gens au Vins et fromages organisé par le CLM. Les gens peuvent s'inscrire sur le site web de La Missisquoise ou leur envoyer un courriel;
- M. Alain Charron : Il demande que deviendra La Station et si les hélicoptères survolant les lignes de gaz ont des capteurs;
- Mme Line Perreault : Elle demande si les changements prévus au Code d'urbanisme, comme la location court terme en RUR-8, entreront en vigueur malgré le report du processus.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Charles Simard propose de lever la séance du conseil à 20h28.

POUR ADOPTION

Yves Boileau	Marc-Antoine Bazinet
Maire suppléant	Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Yves Boileau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».